



Renseignements sur pension alimentaire

Par **Stefanie87**, le **25/11/2019** à **12:34**

Bonjour je suis maman de 2enfants et je suis divorcée de leur papa depuis 5ans on voulais faire une convention parentale pour fixer la pension alimentaire mais je sais pas quelle montant je doit marquer je paye la mutuelle et monsieur paye les cantines je sais pas quoi faire merci des vos conseils et vos responses

Par **Visiteur**, le **26/11/2019** à **14:41**

Bonjour

Une pension est fixée par le JAF en cas de désaccord avec l'autre parent sur le montant de la pension alimentaire.

C'est toujours préférable car cela vous donne officiellement le droit de faire intervenir la justice ou la CAF en cas de non paiement.

Mais si vous voulez trouver entre vous, il faut à minima rédiger une convention parentale fixant par écrit l'arrangement conclu entre les deux parents (mode de garde et d'hébergement, montant de la pension alimentaire etc...)

Pour simuler, utiliser éventuellement cet outil... [SIMULER](#)